



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL D'UN ENFANT

L'accès d'un enfant à l'accueil de loisirs Ufcv est conditionné obligatoirement à la fourniture :

- ✓ D'une fiche d'inscription dûment remplie,
- ✓ De la remise de la fiche sanitaire avec les mentions obligatoires (situation de l'enfant vis-à-vis des vaccinations),
- ✓ Le règlement du centre,
- ✓ Au règlement des soldes antérieurs éventuels.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs est ouvert pendant la période indiquée sur la brochure qui est distribuée pour les inscriptions. Les enfants doivent arriver à l'heure dans le cadre du bon déroulement des activités et des sorties organisées.

L'accès du centre à un enfant peut être refusé en cas de retard manifeste, régulier ou ne permettant pas un encadrement approprié sur place.

Si l'enfant rentre seul, ou est confié à une tierce personne à la sortie du centre, une décharge signée par les parents devra être remise à l'animateur. Ces informations doivent également figurer dans la fiche d'inscription.

PROJETS ET REGLEMENTATION

Nos accueils de loisirs sont organisés avec la participation financière de la Caf.

Le projet éducatif et pédagogique et les plannings d'activités sont disponibles lors des séances d'inscription et sur les lieux de l'accueil de loisirs. Conformément à la réglementation Jeunesse et Sports, nos centres sont déclarés et notre équipe formée et qualifiée.

TENUE AU CENTRE

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur (bijoux, portable, console de jeux ...). Le service décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Il est souhaitable que votre enfant porte des vêtements pratiques et confortables adaptés aux activités proposées par l'équipe. De plus, pour le bien-être des enfants, il vous est recommandé de les équiper d'un chapeau ou d'une casquette, voire de lunettes de soleil, lorsque cela est nécessaire.

Une tenue correcte est exigée, les vêtements de sport sont à privilégier.

Les enfants doivent toujours avoir avec eux un vêtement de pluie et une casquette, afin d'être protégés.

Pour les maternelles, les enfants pourront venir à l'accueil de loisirs avec une peluche pour le moment de la sieste si besoin. Le cas échéant, les parents devront également prévoir une tenue de rechange qu'ils remettront aux animateurs en cas d'accident « pipi ».

La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la moralité est interdite et ils seront confisqués. Les enfants doivent respecter les installations et tout le matériel. Toute dégradation (matériel, végétation, locaux) sera sanctionnée et les parents devront rembourser les frais occasionnés.

En résumé chacun doit :

- Respecter toute personne, adulte et enfant (ni injure, ni violence).
- Respecter les biens d'autrui (vêtements, sac ...)
- Respecter les équipements et le matériel du centre (pas de dégradation)
- Respecter la propreté des lieux (ni papier, ni chewing-gum, ni crachat).
- Respecter la cantine qui doit rester propre, utiliser les poubelles.

Durant tout le temps de l'accueil, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement. Les enfants doivent se conformer aux directives de ce personnel et le respecter et inversement.

En cas de manquement à ces obligations, l'enfant pourra être exclu.

REMBOURSEMENT ET ANNULATION

En cas de maladie, l'Ufcv remboursera les frais engagés par la famille aux conditions suivantes :

- ✓ Transmettre la copie du certificat médical du médecin,
- ✓ Absence égale ou supérieure à 3 jours à l'accueil de loisirs.

En cas d'annulation, les parents devront en informer les services administratifs de l'Ufcv le plus rapidement possible. Cependant 8 euros correspondant aux frais de dossier seront facturés.

Aucun remboursement ne sera fait si un enfant se voit refuser l'accès du centre pour mauvais comportement (violence physique ou verbale, vol, fugue, etc...) ou non respect de la loi et des consignes internes.

EVALUATION ET RECLAMATION

Une fiche d'évaluation de l'accueil de loisirs sera remise aux parents en fin de centre. Nous leur demandons d'y consacrer un peu de temps et de la remettre au directeur, en mairie ou de l'envoyer directement à l'Ufcv.

Pour toutes réclamations, l'Ufcv se tient à la disposition des familles :

UFCV – Service Accueil de loisirs

6 rue St Fuscien – 80 000 AMIENS

Tél. : 03.22.33.69.69

Fax : 03.22.33.69.65

E.mail : laprovidence@ufcv.fr